

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE
COMMUNE D'YVRE L'EVEQUE**

N ° Délibération : CCAS DEL 26 013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

L'an deux mille vingt-six, le 9 juin, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué le 01 juin 2026, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annie BLONZ, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Annie BLONZ, Sylvie LAUTRU, Damienne FLEURY, Dominique BARRET, Françoise REMBOTTE, Pascale LEMAITRE, Elisabeth MARTINS DOS SANTOS

ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mickaël JUIGNÉ, Sophie REIGNIER qui donne pouvoir à Annie BLONZ.

La secrétaire de séance : Damienne FLEURY

DEL 26-013 – Evolution des tarifs à la Résidence du Parc

Rapporteur : Sylvie LAUTRU

Les tarifs des loyers de la résidence autonomie sont révisés au 1^{er} juillet de chaque année, en prenant en compte le dernier indice de référence des loyers connu, soit celui du 2^{ème} trimestre N-1.

L'indice des loyers au 2^{ème} trimestre 2024 est 145.17.

L'indice des loyers au 2^{ème} trimestre 2024 est 146.68, soit une évolution de 1.04% par rapport à l'indice précédent.

Il est proposé au conseil d'administration de voter les tarifs, au 1^{er} juillet 2026 en s'appuyant sur ces propositions :

EVOLUTION DES LOYERS DE LA RESIDENCE AUTONOMIE - CCAS				
	Tarifs mensuels au 01/07/2025	Tarifs mensuels au 01/07/2026		
		Evolution proposée	Tarifs proposés	Tarifs votés
Logement T1	599.19 €	1.04 %	605.42 €	605.42 €
Logement T1bis	799.92 €	1.04 %	808.24 €	808.24 €
Charges par personne	116.37 €	1.04 %	117.58 €	117.58 €
Garage	52.16 €	1.04 %	52.70 €	52.70 €
Chambre d'hôte (nuitée)	36.00 €	1.04 %	36.37 €*	36.00 €

**** Il est proposé de maintenir l'arrondi du tarif pour la chambre d'hôte à 36 € (pour le rendu de monnaie).***

Le conseil d'administration doit également statuer sur les tarifs de la téléphonie. Une étude est toujours en cours pour le remplacement du matériel et, l'intégration de l'offre internet pour les résidents via la résidence. Il est donc, proposé de maintenir le tarif télécommunication dans l'attente de la finalisation du projet. De plus, INSTASYS (Sarthe Télécom) n'appliquant aucune augmentation de prix à la Résidence du Parc, il est proposé de maintenir le tarif télécommunication des résidents au 1^{er} juillet 2026, identique à celui de 2024, à savoir 18€ TTC par mois ou 8.40€ TTC par mois pour les résidents qui ne souhaitent pas bénéficier des appels vers l'extérieur (résident utilisant internet).

Le Conseil d'administration doit se prononcer sur ces propositions.

VOTE: Les membres du Conseil d'Administration décident d'approuver la proposition.

Nombre de membres en exercice : 9

Votants : 8

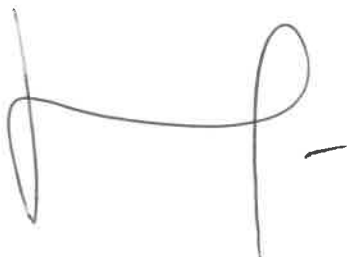
Pour : 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

Pour copie certifiée conforme

Délibération certifiée exécutoire en raison de sa publicité et de sa transmission en préfecture ce jour.

Yvré l'Évêque, le 17 juin 2026

La Secrétaire de séance
Damienne FLEURY



La Vice-Présidente
Annie BLONZ



CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
MAIRIE
72530 YVRÉ L'ÉVÊQUE